



# Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

**7617<sup>e</sup>** séance

Mardi 9 février 2016, à 10 heures

New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Ramírez Carreño . . . . .	(Venezuela (République bolivarienne du))
<i>Membres :</i>	Angola . . . . .	M. Lucas
	Chine . . . . .	M. Shen Bo
	Égypte . . . . .	M. Mahmoud
	Espagne . . . . .	M. Gasso Matoses
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Pressman
	Fédération de Russie . . . . .	M. Zagaynov
	France . . . . .	M. Bertoux
	Japon . . . . .	M. Yoshikawa
	Malaisie . . . . .	M <sup>me</sup> Adnin
	Nouvelle-Zélande . . . . .	M. Van Bohemen
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Wilson
	Sénégal . . . . .	M. Seck
	Ukraine . . . . .	M. Vitrenko
	Uruguay . . . . .	M. Bermúdez

## Ordre du jour

La situation en République centrafricaine

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 10 h 5*

### **Remerciements au Président sortant**

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Étant donné que c'est la première séance officielle du Conseil de sécurité pour le mois de février, je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. M. Elbio Rosselli, Représentant permanent de l'Uruguay auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour la manière dont il a présidé le Conseil de sécurité pendant le mois de janvier 2016. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant notre profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Rosselli et à son équipe pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel ils ont dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation en République centrafricaine**

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2016/52, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par la France.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Angola, Chine, Égypte, France, Japon, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Fédération de Russie, Sénégal, Espagne, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du)

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2264 (2016).

*La séance est levée à 10 h 10.*